ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2101

présenté par M. Yves Cochet

à l'amendement n° 2079 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE 19

À la dernière phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« les piles à combustibles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.